

## PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal **extraordinaire**

Date de convocation du Conseil le 28 novembre 2018

### **Séance du samedi 1er décembre 2018**

Sous la présidence de Madame Claude LANG, Maire.

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. Mme BUHLER Clarisse
2. M. DIEUDONNÉ Vincent
3. Mme LANG Claude
4. M. DIEUDONNÉ Franck
5. M. DESGORCES Christophe

Absents excusés : M. COTTEL Mathieu, pouvoir à M. DIEUDONNÉ Vincent  
Mme Rawung Marie-Laurence, pouvoir à Mme BUHLER Clarisse  
M. WITZ Sébastien

Absents non excusés : Mme TRAGUS HERGALANT Valérie  
M. TRAGUS Jonathan

Secrétaire de séance : M. Philippe Lecouturier, secrétaire de mairie

Ouverture de la séance à 15 heures.

**Faute de quorum pour délibérer le mardi 27/11/2018,  
le conseil municipal se réunit, en séance extraordinaire, le samedi 1<sup>er</sup> décembre, quel que soit le nombre de  
membres présents, avec le même ordre du jour, après avoir respecté le délai de 3 jours francs entre les deux  
séances (article L.2541-4 du CGCT).**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **Fusion des écoles élémentaires et maternelle :**

**VU** la construction d'un nouveau groupe scolaire regroupant les écoles primaires (élémentaires et maternelle)  
de Faily, Malroy, Servigny-lès-Sainte-Barbe et Vany, le périscolaire et la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère nécessaire de regrouper les 3 écoles élémentaires et l'école maternelle actuellement  
basées sur Malroy, Servigny-lès-Saint-Barbe, Vany (écoles élémentaires), et Faily (école maternelle) ;

#### **Le Conseil Municipal**

- **émet un avis favorable à la fusion des écoles** (élémentaires et maternelle) de Faily, Malroy, Servigny-lès-Sainte-Barbe et Vany dans le nouvel espace scolaire, 7 chemin de Préchy à VANY, à partir de la rentrée du lundi 7 janvier 2019.

Voté : POUR à l'unanimité.

### **Ouverture du RPI à Vany : transfert de la classe élémentaire de la commune dans la nouvelle école de VANY, 7 chemin de Préchy :**

Le Maire informe que dès que le nouveau RPI de VANY sera opérationnel, l'école élémentaire de Vany devra être transférée dans la nouvelle école de VANY, 7 chemin de Préchy.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à **l'unanimité** le transfert de la classe de Vany dans la nouvelle école de VANY, 7 chemin de Préchy, dès que celle-ci sera opérationnelle.

**Enquête publique, du 3 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclus, dans le cadre du projet d'élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A4 – Contournement Nord-Est de Metz :**

Dans le cadre du projet d'élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A4-Contournement Nord-Est de Metz –(CNEM)-touchant les communes de Hauconcourt, Argancy, Charly-Oradour, Faily, Vany et Mey, présenté par la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF), préalable :

- à l'autorisation environnementale pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement
- à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire conjointe,

**le conseil municipal de Vany est appelé à donner son avis sur la demande présentée (dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard, quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 22/01/2019).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé et **a donné un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur l'enquête parcellaire conjointe,

par **7 voix POUR**, 0 voix contre, 0 abstention,

et, concernant différentes nuisances liées au projet, assorti d'observations et de réserves, qui seront portées aux registres d'enquête.

**Décision modificative n° 2 – exercice 2018 :**

Pour avoir les crédits nécessaires au paiement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

**le conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
**décide** de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018,  
**et adopte** la décision modificative n° 2 suivante :

**Crédits à réduire :**

Chapitre	article	Nature	
D 014	73922	dotation de solidarité communautaire	- 1 125,00 €
D 022	022	dépenses imprévues	- 28,00 €

**Crédits à ouvrir :**

Chapitre	article	Nature	
D 014	739223	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales / FPIC	1 153,00 €

Voté : POUR à l'unanimité.

**Nouvelle convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune de Vany :**

La participation annuelle au coût du petit entretien de la voirie pour des prestations de services 2018 entre La Métropole et la commune de Vany, a été actualisée sur la base des montants financiers validés lors de la CLECT.

La délibération n°14 du 29 mai 2018 est ainsi modifiée :

Le montant forfaitaire de la participation de Metz Métropole pour le petit entretien de la voirie passe de 631 € à 2 842€. Il convient de signer une nouvelle convention, qui annule et remplace la convention du 29/05/2018, en se substituant à elle en tous points.

Le Conseil Municipal, informé des nouvelles dispositions de la convention *ci-jointe*, l'accepte et autorise le Maire, Madame Claude Lang ( *ou son représentant* ), à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Voté : POUR à l'unanimité.

Madame le Maire lève la séance à 15h45 et aborde les points « divers ».

2. 01/12/2018

**Points divers :**

**Les travaux sur le carrefour et le bas de la rue du Château** démarrent le 3 décembre. D'abord les aménagements : quai de bus + trottoirs ... Les enrobés en janvier ...

**Pose des illuminations de Noël par l'Uem / 1<sup>ère</sup> année** : le mardi 27/11/2018 après-midi

**Pose de l'armoire PMZ** (point de mutualisation de la zone) pour le déploiement de la fibre optique, à proximité de l'abri bus. Pose d'une dalle (5 mètres) en décembre 2018. Autres armoires non récupérées.

**City-stade : installation** prévue entre le 3 et le 7 décembre 2018 (semaine 49)

**Plantations** autour du City-stade : bâche et cotonéaster + Juniperus horizontalis... choix des plantes et de l'implantation – engazonnement à limiter

**Balayage des rues** (Serviloc) : semaine 50

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Maire,

Signature des membres présents,

Mme Buhler C. ....

Madame Claude LANG

M. Dieudonné V. ....

M. Dieudonné F. ....

M. Desgorces C. ....

3. 01/12/2018